

Lycée agricole de Bonnefont Fontannes

Présents CD43 : Xavier Merle, Jean-Luc Blanc, Gilles Schmitt

COP : Gérard Roméas

SCB : Laurent Mansot, Daniel Saugues

RCHP : Julien Melin

Christophe Urbain-Trouvé

Pablo Cartal : chargé

Excusés Yohan Bonche (REVE XV), Didier Balland

Accueil et mot du Président

Rappel des statuts

Article 10 : Le conseil d'administration (CA)

Composition et Constitution du CA

Le groupement est administré par un CA dont les fonctions sont bénévoles. Il est composé de :

Président du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.

Trésorier du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.

Secrétaire du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.

Les Présidents de chaque club adhérent.

Président du GER43 : fonction prise par le président du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Trésorier du GER43 : fonction prise par le trésorier du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Secrétaire du GER43 : fonction prise par le secrétaire du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Le CA est validé à chaque AG ou Conseil d'Administration.

Validation du nouveau Conseil d'Administration

Xavier Merle, président du GER43 propose le CA suivant qui est approuvé par les adhérents présents.

Président : Xavier Merle

Secrétaire : Gilles Schmitt

Trésorier : Jean-Luc Blanc

Membres du Conseil d'Administration

-Julien Melin (RCHP)

-Yohan Bonche (REVE XV)

-Laurent Mansot (SCB)

-Gérard Roméas (COP)

Gestion trésorerie

Jean-Luc Blanc est le trésorier du GER43.

Pablo Cartal, chargé de développement du CD43 Rugby assurera la gestion et le co-pilotage des activités de trésorerie du GER43 sous l'autorité du trésorier.

Pablo Cartal aura accès aux comptes, pourra faire les opérations financières nécessaires au fonctionnement du GER43.

Le Conseil d'Administration approuve ce mode de fonctionnement.

Retour sur les 5 premiers mois

Entre parenthèse les heures demandées par les adhérents.

Elliot (au 31/01/2026)

Yanis (au 31/01/2026)

CD43 : 304,5h (/475h)

CD43 : 416,5h (/775h)

RCHP : 270,5h (/375h)

SCB : 332h (/775h)

COP : **108h** (/425h)

dont 88h pour Bonnefont

REVE XV : **100,5h** (/425h)

Le COP et REVE XV sont en retard sur le nombre d'heures de la convention.

Xavier rappelle que pour le bon fonctionnement du GER43 et sa pérennité chacun doit respecter le nombre d'heures demandées.

Retour des adhérents sur les 5 premiers mois.

COP Gérard souligne la complexité de travailler avec Elliot à cause du relationnel et regrette son adhésion au GER43.

Elliot intervient sur les moins 16 ans. Peu d'interventions sur les autres collectifs.

Perspective 2026 2027 : Gérard annonce qu'il quitte la présidence en fin de saison. La nouvelle équipe se prononcera sur l'utilité de continuer avec le GER43.

Pour rattraper le retard sur le nombre d'heures, proposition de faire intervenir Elliot sur les ¾ moins de 19 ans, féminines, moins de 14 ans.

RCHP

Julien est satisfait des interventions d'Elliot au club. Moins satisfait du fonctionnement du GER43.

La section sportive fonctionne très bien.

Perspective 2026 2027 : les emplois apprentis DEJEPS ne seraient plus subventionnés. Donc pas décision prise par le club de continuer avec le GER43.

SCB

Laurent est satisfait du travail effectué par Yanis qui est autonome.

Projection 2026/2027 : dépend de savoir si apprenti (DEJEPS non financé)

Le nombre d'heures 775 heures

CD43

Satisfait d'Elliot et de Yanis.

Entretiens individuels réalisés le 4 février 2026. (Xavier et Gilles)

Provisions financières 2025/2026

Mise à disposition d'Elliot Michel

CD43 : 475 heures 700 €/mois

REVE XV : 425 heures 625 €/mois

RCHP : 375 heures 550 €/mois

COP : 425 heures 625 €/mois

Mise à disposition de Yanis Urbain-Trouvé

CD43 : 787,5 heures 900 €/mois

SCB : 787,5 heures 900 €/mois

Le SCB facture les prestations de Yanis au Lycée de Bonnefont.

Paiement des primes Macron

Rappel des provisions pour les clubs déjà adhérents du GER43 sur les saisons précédentes

Mise à disposition Elliot

CD43 : +2489€

REVE XV : +3377,77€

RCHP : +683,84€

COP : +0€

Mise à disposition Yanis

CD43 : +1082,65€

SCB : +2298,03€

Rappels sur le bon fonctionnement du GER43

- Chaque Adhérent utilisateur endosse le rôle d'employeur
- Désignation d'un responsable du suivi du salarié par chaque utilisateur, si ce n'est pas le président.
- Le CD43, via son secrétaire et son chargé de développement, alertera sur les dépassements horaires.
- Elliot et Yanis sont des salariés et non des bénévoles !

Fin du Conseil d'Administration à 19h00

Xavier Merle

Président du GER43



Gilles Schmitt

Secrétaire du GER43

